

**Commentaires préliminaires du MSC sur les recommandations du rapport HLPE  
"La Foresterie durable pour la sécurité alimentaire et la nutrition"**

**Points clés concernant l'ensemble des recommandations:**

- **Elles doivent être clairement et spécifiquement axées sur les communautés directement tributaires des forêts, y compris TOUS les groupes de producteurs alimentaires à petite échelle et leurs systèmes communautaires de gestion des forêts (CGF - CFM):** les recommandations doivent préciser de manière beaucoup plus claire qui sont les bénéficiaires visés en matière de Sécurité alimentaire et Nutrition (SAN) et clairement faire la distinction entre l'importance des forêts pour la population mondiale dans son ensemble et l'importance particulière qu'elles revêtent pour les milliards de populations directement tributaires des forêts.
- Les «personnes tributaires des forêts» incluent presque la totalité des composantes du secteur social des producteurs alimentaires à petite échelle qui sont reconnus dans le document de réforme du CSA - petits agriculteurs familiaux, pêcheurs artisanaux, éleveurs / pastoralistes, sans terre, précaires urbains, travailleurs agricoles et dans l'industrie alimentaire, femmes, jeunes, consommateurs, peuples autochtones, chasseurs-cueilleurs... et ce point doit être clairement mentionné.
- En conséquence, le terme «tributaire des forêts» **ne peut pas** être utilisé de manière générale pour inclure les personnes qui tirent profit de l'exploitation forestière ou d'autres types d'activités commerciales basées sur des plantations de monoculture - il s'agit d'un modèle complètement différent et d'un type de rapport particulier à la forêt. Le terme doit être lié aux pratiques traditionnelles des communautés locales qui résident dans et autour des forêts et dépendent des forêts pour leurs traditions, leurs moyens de subsistance, leur sécurité alimentaire et qui tirent leur identité, leur bien-être social, culturel et économique et leurs valeurs des forêts .
- **Les recommandations doivent être plus solidement ancrées dans le mandat du CSA relatif au Droit à l'Alimentation et dans les cadres connexes fondés sur les droits humains tels que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et les Droits des femmes:** Toutes les recommandations doivent être intégrées dans la réalisation progressive du Droit à l'alimentation (y compris les droits connexes) des communautés tributaires des forêts, y compris les producteurs alimentaires à petite échelle, les communautés locales, les peuples autochtones et les peuples traditionnels.
- À l'heure actuelle, l'importance de faire avancer les droits des communautés tributaires des forêts n'est mentionnée que dans la recommandation 6 et 7.
- Il n'y a pas non plus de recommandation concernant la protection des droits collectifs ou communaux sur les forêts et les territoires dont ils

dépendent, même si ce sont les principaux types de droits que les communautés forestières ont tendance à pratiquer pour conserver, gouverner et vivre dans leurs forêts.

- **Une forte reconnaissance et un soutien politique à la contribution que les communautés tributaires des forêts apportent à la SAN et à la protection des forêts:**

Une lacune majeure des recommandations est le manque de reconnaissance des méthodes sophistiquées et ayant apporté la preuve de leur efficacité que les communautés tributaires des forêts emploient pour conserver leurs forêts tout en réalisant la SAN et qui leur permettent d'assurer des moyens de subsistance dignes pour eux-mêmes et leurs communautés. Les communautés tributaires des forêts ont été largement reconnues, y compris par la FAO, comme faisant partie des 80% des producteurs d'aliments à petite échelle qui contribuent à alimenter le monde [1] [2] et ils ont besoin d'un soutien politique particulier pour pouvoir continuer à le faire. Mais bon nombre de ces communautés tributaires des forêts sont également les gardiens et conservateurs des forêts et en tirent leurs moyens de subsistance.

- Ces pratiques, désignées par le terme général de «Community Forest Management» ou gestion communautaire des forêts (GCF-CFM), ont été reconnues par un large éventail de recherches comme étant une approche permettant aux populations et aux communautés de bénéficier des forêts et des terres sans épuiser les ressources naturelles ou nuire au climat. La gestion communautaire des forêts est également souvent une manière plus efficace et plus équitable d'assurer la conservation des forêts et de la biodiversité que l'approche visant à créer des Zones protégées (*Protected Areas*).

- C'est donc une pratique gagnant-gagnant pour atteindre la SAN et obtenir de bons résultats environnementaux dans les zones boisées. Afin de réussir, la GCF a besoin d'un environnement propice, par exemple un régime foncier clair et des droits communautaires sécurisés, une participation authentique des communautés forestières aux processus décisionnels et des processus gouvernementaux qui apportent un véritable soutien. Nous ne pensons pas que le terme "Gestion durable des forêts" (GDF-"Sustainable Forest Management" SFM) inclut la GCF, étant donné que la GDF peut inclure des plantations industrielles de monoculture forestières ou d'autres pratiques qui ont un impact profondément négatif sur la SAN.

- **Le document doit recommander une révision de la définition - actuellement très technique - de la FAO en matière de forêts qui met sur un même pied les plantations et les forêts et qui ne tient pas compte de la valeur sociale, culturelle, spirituelle et de la génération de moyens de subsistance des forêts qui sont essentielles pour la SAN** : les recommandations ne tiennent pas compte des critiques répandues vis à vis

de la définition des forêts formulée par la FAO, en dépit de leur reconnaissance dans le rapport HLPE. Ces critiques rappellent que la définition de la FAO est purement technique et considère une forêt comme étant un simple ensemble d'arbres. Cette définition bénéficie principalement aux industries du bois et des plantations pour la production de pâte à papier, de caoutchouc et de bois de coupe. Il ne prend pas en compte les valeurs sociales, culturelles, de subsistance et spirituelles que les forêts ont pour les communautés tributaires des forêts.

- La définition de la FAO ne distingue pas non plus entre les plantations d'arbres et les forêts, que ce soit en matière de répercussions sur la SAN ou de leur contribution à la sécurité alimentaire. En conséquence, ils occultent et ignorent les impacts profondément négatifs que les cultures et les monocultures forestières ont sur les peuples et leurs systèmes alimentaires traditionnels, avec un impact particulier sur les femmes et l'environnement. Pour les communautés tributaires des forêts, il est clair que les plantations ne sont pas des forêts.

- Particulièrement dans les pays du Sud mondial, les entreprises industrielles de monoculture forestière accaparent des millions d'hectares de terres des communautés tandis que l'utilisation élevée de pesticides sur ces monocultures affecte la nutrition et la qualité des aliments disponibles dans la région. La contribution de ce type de plantations à l'atténuation du climat se limite, au mieux, à une contribution temporaire tant qu'existe la plantation et son exploitation suit un modèle basé sur l'utilisation intensive de combustibles fossiles grâce à l'application d'agrottoxines, d'engrais et de transport de produits du bois.

- Dans son mandat de cohérence des politiques, il est important que le CSA s'attaque à cette question, car la définition de la FAO, au lieu d'harmoniser et de refléter de nombreuses définitions des forêts, a été la principale définition et la référence utilisée pour formuler les nombreuses définitions des forêts nationales, renforçant encore les relations de pouvoir inégales entre les industries et les besoins des communautés affectées par de telles plantations.[\[3\]](#)

- La définition des forêts de la FAO n'exclut pas non plus dans sa catégorie les plantations forestières d'espèces arboricoles génétiquement modifiées et exploitées en monoculture.

- **Le document s'attaque pas aux facteurs de la déforestation croissante - Le rapport du Groupe d'experts de haut niveau reconnaît que les forêts primaires sont détruites par les plantations et que cela a des impacts négatifs sur la SAN. Pourtant, les recommandations ne mentionnent pas l'arrêt de la déforestation en s'attaquant à ses moteurs - l'expansion de l'agriculture industrielle, de l'exploitation du bois et de la production d'énergie:** La formulation du rapport place la question de la conservation des forêts et l'agriculture comme étant des résultats opposés

et mutuellement exclusifs sans reconnaître que c'est l'agriculture industrielle qui apporte la contribution principale à la déforestation. L'agriculture industrielle est responsable de 30 % de la déforestation en Afrique et en Asie, mais près de 70 % en Amérique latine. Plusieurs études montrent que la cause principale de la déforestation, en particulier sous les tropiques, est la production à grande échelle de produits de base tels que le soja, le palmier et le bétail, destinés à l'exportation. [4] [5] 5]

- Il n'est pas nécessaire de tomber dans le piège d'accepter l'expansion de l'agriculture industrielle sans se demander si cette demande est souhaitable ou soutenable.

- Les documents de la FAO démontrent que nous produisons déjà suffisamment de denrées alimentaires pour nourrir une population mondiale croissante et que la réduction des quantités énormes de céréales destinées aux biocarburants, au bétail industriel et à la réduction des déchets alimentaires permettrait de libérer 50% à 60% de céréales supplémentaires sans avoir besoin d'une agriculture industrielle et d'une destruction des forêts.

- Les recommandations devraient promouvoir des modèles durables d'agriculture tels que l'agroécologie, y compris l'agroforesterie.

- **Les travailleurs forestiers ne sont pas mentionnés:** à part une petite mention dans le rapport complet, les défis auxquels sont confrontés les travailleurs forestiers ou leurs droits ne sont pas mentionnés. Les travailleurs des plantations sont confrontés à une gamme d'impacts allant des mauvaises conditions de travail à l'exposition aux pesticides.

---

[1] Fiche d'information de la FAO 'Small holders and family farmers'

[http://www.fao.org/fileadmin/templates/nr/sustainability\\_pathways/docs/Factsheet\\_SMALLHOLDERS.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/templates/nr/sustainability_pathways/docs/Factsheet_SMALLHOLDERS.pdf)

[2] FAO L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2015 <http://www.fao.org/3/a-i4646e.pdf>

[3] Chazdon, R.L., Brancalion, P.H.S., Laestadius, L. et al. *Ambio* (2016) 'When is a forest a forest? Forest concepts and definitions in the era of forest and landscape restoration' doi:10.1007/s13280-016-0772-y

[4] <http://globalforestatlas.yale.edu/land-use/industrial-agriculture>

[5] Laurance, W. L.; Albernaz, A. K. M.; Fearnside, P. M.; Vasconcelos, H; Ferreira, L. V. 2004. "Deforestation in Amazonia". *Science* 304, 2004, pp. 1109- 1111